



Demande de certification d'un site d'extraction favorable à la nature

«Nous souhaitons faire certifier notre site d'extraction, car il bénéficie de mesures en faveur de la nature.»

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'extraction.

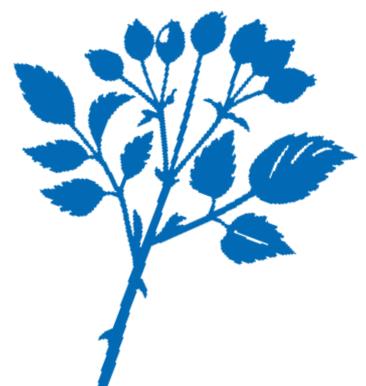
Indications du propriétaire

Raison sociale de l'entreprise	Désignation complète du site
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rue et n° / case postale	Site internet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
NPA / Lieu	
<input type="text"/>	
Adresse du site d'extraction ou de l'usine (si différente de l'adresse de l'entreprise)	
<input type="text"/>	
Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'entreprise)	
<input type="text"/>	
Lieu, Date	Signature
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Tampon de l'entreprise

Veillez envoyer le formulaire de demande dûment rempli, accompagné du dossier de demande et de photos pertinentes à info@natureeconomie.ch, ou à l'adresse suivante

Fondation Nature & Economie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux



Informations sur la personne de contact et le site d'extraction

Personne de contact

Personne de contact

Titre ou fonction

Rue et n° / case postale

Adresse courriel

NPA / Lieu

Numéro de téléphone

Site d'extraction

Comment votre entreprise gère-t-elle la protection de l'environnement?

Planification facultative d'une exploitation écologique

Mesures de protection de l'environnement obligatoires

Comment planifiez-vous les mesures d'ordre écologique au sein de votre entreprise?

Veillez indiquer le nom de la personne ou du bureau spécialisé responsable.

Par notre propre personnel

Par un bureau spécialisé externe

Comment les mesures d'ordre écologique sont-elles réalisées au sein de votre entreprise?

Veillez indiquer le nom de la personne ou du bureau spécialisé responsable.

Par le personnel de l'exploitation

Par une organisation externe



Surfaces proches de l'état naturel

Remarque: Les surfaces ne peuvent pas être comptabilisées deux fois.

Exemple: Si un arbre indigène se trouve dans une surface de gravier, on peut ajouter soit la surface de la couronne aux surfaces proches de l'état naturel (a), soit la surface du sol aux surfaces graveleuses (c).

a Surfaces proches de l'état naturel Prairies fleuries, pelouses sèches, prairies maigres, surfaces rudérales, haies sauvages, bosquets d'arbres, mégaphorbiaies, etc.	a
b Surfaces boisées	a
c Surfaces graveleuses Sols graveleux, falaises sableuses etc.	a
d Surfaces sablonneuses Tas de sable, sable sous les convoyeurs à bande etc.	a
e Dépôts Dépôts couverts de végétation etc.	a
f Eaux stagnantes Cours d'eau, étangs marécageux, bassins de décantation etc.	a
g Eaux temporaires Mares, fossés humides etc.	a
Somme des surfaces proches du naturel (a+b+c+d+e+f+g)	a
Part des surfaces proches de l'état naturel en % de la surfaces extérieures (Somme des surfaces proches du naturel / Surfaces extérieures) * 100	%

Poursuite des mesures en faveur de la nature sur le site d'extraction

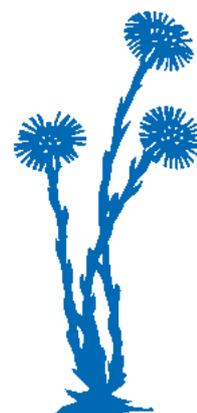
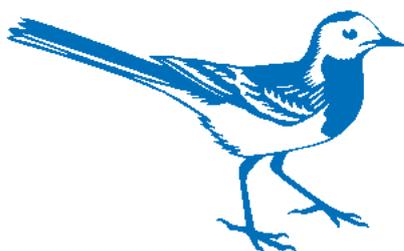
Installation d'un sentier / d'un parcours didactique

Visites guidées / formations à l'intérieur de l'aire d'exploitation

Activités avec des écoles

Autres mesures:

Si vous avez coché une ou plusieurs des cases ci-dessus, veuillez décrire brièvement votre mise en œuvre de la mesure:



Critères de certification pour un site d'activité



Principe

Le label de qualité distingue les sites d'extraction qui, grâce à leur valeur écologique particulière, contribuent de manière importante à la préservation de la biodiversité. Les sites d'extraction gérés de manière écologique abritent souvent des amphibiens rares, voire menacés, dont les habitats naturels ont presque entièrement disparu du paysage. De nombreuses espèces pionnières, des oiseaux, d'autres espèces de la petite faune et des insectes trouvent refuge dans ces habitats devenus rares.

Exigences

- 1** Plan d'accompagnement écologique ou dossier initial établi par un spécialiste externe et comprenant les parties suivantes:
 - Délimitation des surfaces d'intérêt écologique, y compris leur surface.
 - Liste exhaustive des espèces et désignation des espèces cibles à promouvoir.
 - Documentation photographique pertinente et bases de planification.
 - Formulaire de demande de la Fondation Nature & Économie dûment rempli.
 - Facultatif: extraits du RIE analogues au dossier de la planification écologique d'accompagnement.
- 2** Contrôles annuels par un spécialiste externe. Sur la base des contrôles, le spécialiste rédige un rapport de visite (2-3 pages), y compris une documentation photographique et une mise à jour des plans. Ce rapport est remis chaque année au bureau compétent de la Fondation Nature & Économie. Le rapport de visite contient en outre les informations suivantes:
 - Contrôle et planification des surfaces conformément aux objectifs.
 - Des informations sur les espèces cibles mentionnées dans le dossier initial ainsi que sur d'autres espèces animales et végétales particulières (il n'est pas demandé de liste exhaustive des espèces).
 - Si nécessaire: mise à jour de la planification des biotopes itinérants.
- 3** Planification, réalisation et entretien professionnels du site d'extraction géré de manière écologique.

Critères

Les critères ont été définis par les partenaires de la Fondation, en particulier Matériaux de construction circulaires Suisse, en collaboration avec des experts des milieux écologiques et des autorités cantonales de planification. Le dossier initial sert de base à la visite du site, ainsi qu'à la prise de décision par le Conseil de Fondation.

Aide pour l'établissement des documents nécessaires à la demande de certification

Vous cherchez un bureau régional de planification ou d'écologie ou vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande ? Nous disposons d'un vaste réseau de spécialistes reconnus et nous vous assistons volontiers dans votre recherche.

Coûts et prestations

Le forfait de certification se monte à CHF 3000.- (hors TVA) et couvre les prestations suivantes:

- Examen du dossier initial par la Fondation.
- Visite sur place et rédaction d'un rapport d'audit par un professionnel de la Fondation.
- Panneau de certificat (Dibond) et certificat (PDF).
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique «Nouveaux sites certifiés» et intégration dans la rubrique «Sites certifiés» sur la page internet de la Fondation Nature & Économie.
- Conseils gratuits sur la revalorisation et l'entretien des sites d'extraction proches de l'état naturel.
- Rédaction d'un communiqué de presse et information des médias régionaux, des communes et des cantons par la Fondation, si souhaité.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires ou de communication, pendant toute la durée de la certification.

À partir de la deuxième année, la cotisation annuelle en faveur de la Fondation Nature & Économie se monte à 500.- francs (hors TVA). La cotisation annuelle couvre les frais de recertification, des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site, l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport annuel. La résiliation de la certification est possible à chaque fin d'année.

Les coûts pour l'établissement du dossier de base par un bureau spécialisé externe se montent à environ 6'000.- à 8'000.- francs. Pour l'établissement d'une planification de suivi par un expert externe, il faut compter env. 600.- à 1500.- francs.

Fondation Nature & Économie
Avenue des Alpes 25
1820 Montreux

Téléphone 021 963 64 48
info@natureeteconomie.ch
www.natureeteconomie.ch

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Matériaux de construction circulaires Suisse, Losinger Marazzi AG, Winkler & Richard AG, JardinSuisse, Migros

Partenaires de projet

Canton de Vaud, Ville de Burgdorf, Natur in Basel, Eberli AG, Caisse de Pensions Migros (CPM)

